



CONSEIL DE QUARTIER DE PENHARS

Compte rendu de la réunion du mardi 17 mars 2015 – MPT de Penhars

Présents : 27 participants, 7 excusé(e)s, Valérie Lecerf-Livet, Jacky Frémy.

Invité :

André Plouzenec, chef de projet au contrat de ville.

Ordre du jour :

- 1 / Validation du compte rendu et désignation d'un secrétaire de séance.
- 2 / Présentation du dispositif « Conseil citoyen ».
- 3 / Retour sur la rencontre avec monsieur le maire.
- 4 / Rappel sur l'évolution du projet de marché.
- 5 / Choix d'un nouveau dossier.
- 6 / Questions diverses et bilan de séance.

1 / Validation du compte rendu et désignation d'un secrétaire de séance :

Jacky Frémy rappelle oralement l'ordre du jour en 6 points ayant été envoyé aux membres du conseil de quartier et recherche un secrétaire de séance afin qu'il soit établi le compte rendu. Le secrétaire volontaire ayant été trouvé, la parole est donnée à André Plouzenec.

2 / Présentation du dispositif « Conseil citoyen » :

André Plouzenec, chef de projet au contrat de ville, expose ce qu'est et devra être la politique de la ville, en fonction de la législation récente modifiant la précédente loi.

Cette nouvelle législation introduit la notion de quartier prioritaire dont les caractéristiques résultent de la littérature même de la nouvelle loi.

Un contrat entre l'Etat et la ville de Quimper est à finaliser rapidement (pour le mois de juin 2015), selon la volonté du préfet, le représentant de l'Etat.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens, dans les quartiers prioritaires et dans le but évident d'impliquer la population y demeurant.

Le quartier de Kermoysan répondant aux critères fixés par la présente loi, un conseil citoyen doit être mis en place. La question qui se pose est de savoir comment vont s'articuler le conseil citoyen et le conseil de quartier, deux dispositifs qui se juxtaposent. La principale différence se situe au niveau du périmètre d'intervention, celui du conseil citoyen étant délimité par le quartier prioritaire et celui du conseil de quartier par le découpage de l'ancienne commune de Penhars.

Un risque est celui de doublon entre conseil citoyen et conseil de quartier. Le conseil de quartier a toutefois une antériorité légale et selon le quartier qu'il représente, une représentation effective des habitants, ce qui légitime son action.

André Plouzennec indique qu'en ce qui concerne Kermoysan, il peut être envisagé d'inclure des habitants n'étant pas domiciliés dans le secteur prioritaire du quartier.

Il est précisé que le fait d'être classé quartier prioritaire résulte d'un arrêté du préfet après qu'un diagnostic relatif au quartier ait été réalisé, disposition inscrite dans la loi la plus récente.

Il est par ailleurs possible d'imaginer, par esprit pratique, qu'il y ait un conseil citoyen provisoire afin de laisser aux personnes volontaires, donnant initialement leur accord pour y participer, la faculté de renoncer à leur engagement dans cette structure à un caractère démocratique certain.

Il est remis aux participants à cette réunion, plusieurs documents informatifs (de mars 2013) dont l'un a pour titre « Les fiches territoriales de Réso Villes » ; l'un de ces documents est spécifique à la ville de Quimper.

A ce moment de la présentation portant sur la politique de la ville, des questions sont posées par certains conseillers de quartier :

- Y a-t-il un « numéris clausus » pour la composition des conseils citoyens ?
- Réponse : non
- Combien de réunions sont envisagées dans l'année ?
- Réponse : 2 à 3

L'antériorité de la politique de la ville à Quimper, qui donne ainsi une expérience, est telle que depuis 2001, la participation d'un bureau technique nantais, avec lequel il y a eu contrat, a permis de recueillir les souhaits des habitants.

- Nouvelle question : y a-t-il eu expérience de conseil citoyen ailleurs qu'à Quimper ?
- Réponse négative d'André Plouzennec mais complétée par le propos suivant : ce pourrait être instructif de mener une recherche à ce sujet.
- Autre question : la candidature personnelle sera-t-elle suffisante ?
- Réponse : oui, mais un tirage au sort pourrait être envisagé (disposition prévue par le texte de loi).

3 / Retour sur la rencontre avec monsieur le maire :

La première rencontre avec monsieur le maire était programmée le mardi 10 mars en présence de deux représentants par collectif d'animation de chaque quartier. (Pour rappel, le collectif d'animation est constitué par des membres volontaires de chaque conseil de quartier et leur mandat est d'un an).

Le compte rendu de la rencontre est présenté. Il en ressort que le conseil de quartier de Penhars fait preuve de dynamisme et que contrairement aux autres quartiers qui ressentent un essoufflement, il n'y a qu'une très légère baisse de participation enregistrée. Il est rappelé que le souhait de Ludovic Jolivet, en tant que maire de Quimper, est que les conseils de quartier puissent faire remonter des éléments à caractère collectif dont l'ensemble des citoyens tireraient des bénéfices.

Pour que l'information soit en mesure de remonter jusqu'au maire, l'idée d'une coordination des 4 conseils de quartier est lancée. Elle pourrait être le support pour que les quatre conseils travaillent sur une idée commune (par exemple : les circuits de liaison piétonniers entre les quartiers).

Le projet de création de deux maisons des associations, une à Penhars et une à Ergué Armel est également évoqué. (en remplacement de l'espace associatif qui se trouve à l'étroit en raison d'un nombre important d'associations accueillies).

Au sujet de la desserte de Kermoysan par les transports urbains, monsieur le maire a exposé une modification d'une ligne de desserte de ce secteur fort habité. Cela fait l'objet d'une étude en vue de permettre une liaison bien plus directe qu'actuellement entre divers endroits de la « colline ». Pour l'instant, il faut descendre jusqu'à l'arrêt Pont l'Abbé et remonter avec un bus d'une autre ligne sur la « colline » (que ce soit dans un sens ou dans l'autre).

4 / Rappel sur l'évolution du projet de marché :

Il y a lieu de rechercher auprès de Pierre-Yvon Le Bras des éléments (non indiqués dans le détail lors de cette réunion), en particulier la nature et le type de marchandises proposées au public pour des commerçants sédentaires et non sédentaires susceptibles d'être intéressés par un marché au bourg de Penhars.

Au cours de la discussion relative à ce projet de marché, un membre a fait état de l'intérêt de circuit commercial court, ce qui correspond à une idée de prospection auprès de producteurs locaux par exemple de légumes, de crêpes...etc...

Une autre idée émise est celle de rattacher les marchés à des périodes de l'année ; Noël ou l'épiphanie, les « Gras », Pâques...ce qui permettrait un premier test à titre expérimental.

Au point où est parvenu le conseil de quartier sur ce projet de marché, un avis est à produire rapidement car la commission municipale des marchés doit se réunir en mai prochain (pour information, elle se réunit deux fois par an).

5 / Choix d'un nouveau dossier :

Les déplacements : les différents moyens de transport, les cheminements doux, les liaisons entre les micro-quartiers et inter-quartiers...etc..

6 / Questions diverses :

Question posée : comment faire connaître l'existence des conseils de quartier ?

Cette question peut se poser pour les nouveaux habitants de Quimper arrivés tout récemment, en particulier parce que ce n'est pas la préoccupation principale lorsqu'on arrive dans une ville d'environ 65 000 habitants.

Les nouveaux arrivants à l'automne dernier ont probablement été destinataires de l'exemplaire du MAG dans laquelle un article sur deux pages exposait l'existence des quatre conseils de quartier et indiquait la règle relative à leur composition ainsi que leur but.

Rédacteur : Jacques DALBIES
Membre du conseil de quartier de Penhars.